



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération CA-202107123

Vanves, le 18 juillet 2022

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2022 n°2

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les documents relatifs au budget rectificatif N°2 présentés en Conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

4 - Budget rectificatif 2022 n°2

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **165,0 ETPT** sous plafond **et 5,0 ETPT** hors plafond.
- **408 373 033 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 14 801 106 € pour les dépenses de personnel,
 - 390 409 927 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3 162 000 € pour les dépenses d'investissement.
- **408 373 033 €** de crédits de paiement, dont :
 - 14 801 106 € pour les dépenses de personnel
 - 390 409 927 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3 162 000 € pour les dépenses d'investissement.
- **405 582 231 €** de recettes,
- **2 790 802 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- - **2 790 802 €** de variation de trésorerie
- - **1 429 942 €** de résultat patrimonial (Perte) ;
- - **900 852 €** de capacité d'autofinancement
- - **900 852 €** de variation du fonds de roulement ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 9

Abstentions : 0

Pour : 26

Contre : 0



Dominique MARCHAND

Pièces jointes : *La présentation du BR2, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.*